

RESTAURANT SCOLAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Inscription, réinscription - PRESTATION



(Pour votre information : Du 01 au 30 septembre tous les élèves qui souhaitent déjeuner s'inscrivent à la PRESTATION)

Intendance
Service Hébergement
83056 Toulon cedex
Courriel : dp-0830053g@ac-nice.fr

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Classe :

Je m'inscris à la Prestation soumise à réservation

Pour les nouveaux inscrits : ouverture du compte : 40 € minimum (pour 10 repas) sinon réapprovisionnement aux bornes, espace famille, intendance.

Pour les élèves **BOURSIERS (concerne uniquement les élèves prébac)** possibilité d'approvisionner le compte par prélèvement sur la bourse en remplissant le cadre ci-après. Pour les nouveaux entrants, fournir copie de la notification d'attribution de droits que vous avez reçue pour l'année scolaire 2021-2022

Je, soussigné, **titulaire de la bourse** de l'enfant inscrit sur la présente fiche, autorise l'établissement à recharger le compte d'avance de mon enfant par prélèvement sur le montant de la Bourse Nationale et Prime Régionale.
A Toulon, le Signature pour accord * :

*Il m'est impossible d'insérer ma signature numérique je coche ici pour engagement contractuel de ma part.



Deux Moyens d'accès au choix pour 1 seule case à cocher

1°) J'accepte l'usage de la biométrie pour l'accès au restaurant scolaire et à la cafétéria :

Accès par reconnaissance du contour de la main :
Autorisation de la CNIL N° 1368709 du 5 juin 2009

Ou

2°) j'opte pour l'usage d'une carte magnétique :

Fournir une photo d'identité très récente : la 1^{ère} carte est gratuite

Cadre réservé à l'Administration

N°

Je soussigné, nom, prénom **du responsable financier**,
certifie avoir pris connaissance du Règlement du Service d'Hébergement et m'engage à le respecter.

A, le Signature * :

*Il m'est impossible d'insérer ma signature numérique je coche ici pour engagement contractuel de ma part.

INFORMATIONS A CONSERVER PAR LES FAMILLES

L'intendance (bâtiment H) est ouverte tous les matins du lundi au vendredi de 7h30 à 14h.
 Une permanence est assurée le samedi matin de 8h à 12h.

Mail : dp-0830053g@ac-nice.fr



Si vous souhaitez que votre enfant déjeune au restaurant scolaire, **il doit être inscrit**.
 Les documents d'inscription sont en libre-service dans le sas d'entrée de l'intendance. Vous pouvez les remplir en ligne après les avoir téléchargés sur le site internet du lycée
<https://lyceedumontdurville.fr/>
 ou à défaut sur ATRIUM et les transmettre par mail ou courrier postal à l'adresse : INTENDANCE LYCEE DUMONT D'URVILLE – BP 1404 – 83056 TOULON CEDEX

Pour l'admission à l'internat, assurez-vous d'avoir l'accord de l'Administration avant de remplir le dossier d'intendance.

I - RESTAURANT SCOLAIRE (demi-pension MIDI) ou INTERNAT (nuitée+repas)

- **Du 01 au 30 septembre** tous les élèves qui souhaitent déjeuner s'inscrivent à la **PRESTATION (fiche n°2)**. Libre fréquentation du restaurant scolaire le MIDI sur réservation. Le repas réservé est débité si la réservation n'est pas annulée le jour-même, sur les bornes avant 10h15 ou sur l'espace famille avant 10h05.
- **A compter du 1^{er} octobre**, possibilité de changer la prestation en **FORFAIT (fiche n°3)** engagement pour l'année scolaire. **Demi-pension au Forfait : DP3, DP4 ou DP5 avec jours fixes et non modulables, à choisir dans la semaine.** L'inscription au forfait implique que le repas est déjà réservé au restaurant scolaire pour les jours où l'élève est inscrit. *Cette fiche est à rapporter une semaine avant le 30 septembre.*
- **Après cette date**, les désinscriptions ou modifications sont envisageables une semaine avant la fin du trimestre comptable pour le trimestre suivant. Fournir la nouvelle fiche d'inscription pour la formule choisie.

II – CAFETERIA

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la cafétéria est gérée par un prestataire extérieur. Tous les usagers payent en direct leurs consommations.

- **TARIFS ANNUELS 2021 (à titre d'information)** Délibération n°20-377 du 19/06/20

Demi-pension	Forfait DP 3	Forfait DP 4	Forfait DP 5	Prestation	Carte magnétique accès au self
Tarif	383.00 €	484.00 €	593.00 €	4,00 € *	5 € (encas de perte)

* Prix du repas débité à la réservation.

Interne-Externé (forfait 3repas non modulables sans nuitée)	Fiche n°11
Tarif	1354€

INTERNAT – 2 FORMULES – Fiche n°6	
- INTERNE SEMAINE (interne5) Nuitées et repas du lundi midi au samedi matin	1695€
INTERNE SEMAINE+DIMANCHE (interne6) Nuitées du dimanche au vendredi soir inclus et repas du lundi matin au samedi matin <i>Attention pas de repas le dimanche soir, arrivée entre 19h30 et 21h</i>	2053€

- **FACTURATION**

➤ Internes ou DP au forfait : la facture est adressée à l'adresse mail du responsable financier donnée à l'Administration, indépendamment du nombre de repas ou nuitées consommés. Elle est payable dans les délais indiqués. Périodes comptables de facturation :

- 1° de la rentrée de septembre aux vacances scolaires de décembre
- 2° de la rentrée de janvier au 31 mars
- 3° du 1^{er} avril à la fin de l'année scolaire.

➤ Prestation : Approvisionner le compte d'avance « REPAS » permet la réservation. Le solde est reporté d'une année sur l'autre.

Si vous souhaitez devenir EXTERNE : fiche n° 10

Les familles accueillant des **correspondants étrangers** qui sont scolarisés au lycée pour une durée déterminée (**fiche n°12**) : se renseigner à l'intendance - service « recettes » (modalités inscription au restaurant scolaire, et/ou à l'internat, muni de la convention d'échange scolaire).

• **MOYENS DE PAIEMENT :**

1 - Carte bancaire au guichet ou via l'espace famille sur ATRIUM à partir de 1€: les identifiants et codes d'accès sont fournis dès la rentrée scolaire, ou aux bornes Alise à partir de 10€

2 - Prélèvement automatique pour les forfaits uniquement : 3 prélèvements par trimestre (échancier envoyé par mail au demandeur). Après mise en place, reconduction automatique sauf avis contraire du titulaire du compte signalé par écrit (**fiche N°5 – mandat de prélèvement SEPA** à déposer à l'intendance avec le R.I.B correspondant).

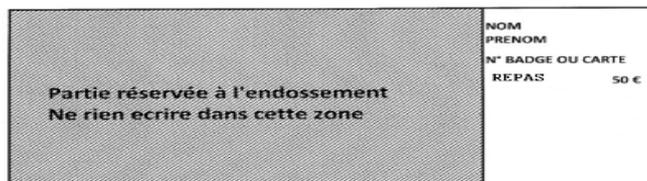
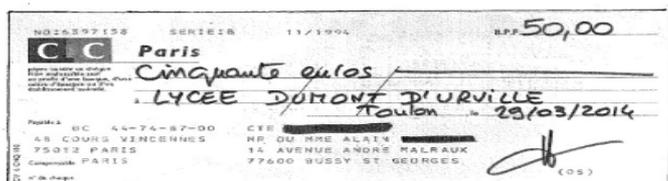
3 - Virement sur le compte du Lycée DUMONT D'URVILLE au Trésor Public

IBAN : FR76 1007 1830 0000 0010 0662 967 – BIC : TRPUFRP1 (préciser Nom, Prénom et code d'accès de l'élève)

4 - Chèque à l'ordre du Lycée DUMONT D'URVILLE à déposer à l'intendance ou paiement aux bornes selon modèle :

RECTO CHEQUE

VERSO CHEQUE



5 – Espèces au guichet contre reçu

Dans tous les cas, joindre un relevé d'identité bancaire (Iban-Bic)

• **IDENTIFICATION ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE au choix :**

1 - la biométrie : système d'identification utilisant la technologie en 3D d'analyse du contour de la main (image numérisée – gabarit) associée à un code défini par l'intendance (identifiant) - autorisation C.N.I.L. N° 1368709 du 5 juin 2009

Ou

2 - la carte magnétique (1 photo d'identité règlementaire très récente, la 1ère carte est gratuite. En cas de perte, détérioration, vol... son remplacement coûte 5€ + une photo d'identité règlementaire très récente. L'élève qui se présente au restaurant scolaire sans sa carte magnétique, doit obligatoirement passer à l'intendance pour obtenir une autorisation de passage.

• **ESPACE FAMILLE**

Un espace est dédié aux familles via ATRIUM. Les parents des nouveaux élèves pourront y accéder grâce aux identifiants et aux codes fournis dès la rentrée. Cet espace vous permettra de suivre le compte de votre enfant, de réserver ou d'annuler la réservation de repas. Ces identifiants sont valables pour toute la scolarité de l'élève au Lycée Dumont d'Urville.

• **BOURSE NATIONALE DES LYCEES (concerne uniquement les élèves prébac)**

Deux possibilités s'offrent aux familles percevant la bourse nationale des Lycées :

Forfait Demi-Pension ou Internat	Dans le cas, où l'enfant est inscrit au forfait, le montant de la facture est automatiquement déduit de la bourse. Chaque fin de trimestre, le titulaire de la bourse nationale des lycées en perçoit le solde créditeur sur le compte bancaire dont il a remis un RIB à son nom.
Prestation	Si l'enfant est inscrit à la Prestation, vous pouvez demander le rechargement de son compte d'avance par prélèvement sur le montant de la bourse en remplissant le cadre prévu à cet effet sur la fiche n°2 (pour les nouveaux entrants, fournir copie de la notification d'attribution de droits que vous avez reçue pour l'année scolaire en cours). Cette demande est à renouveler chaque début d'année scolaire en remplissant une nouvelle fiche n°2 .

N.B. Élèves boursiers post bac : le montant du forfait DP ou de l'internat ne pourra pas être déduit de la bourse étudiant. La bourse est versée directement à l'étudiant par les services du CROUS.

- En cas de **difficultés financières**, n'hésitez pas dès la réception de facture, à contacter les services d'intendance, afin de mettre en place un échancier ou une aide adaptée.
- Au moment de l'inscription, fournir à l'Administration, une **ADRESSE MAIL VALIDE DU RESPONSABLE LEGAL FINANCIER** pour l'échange de correspondance entre les familles et l'intendance.

• **Le règlement intérieur du service hébergement est publié sur le site internet du lycée et à défaut sur ATRIUM.**

TARIF DE LA DEMI-PENSION ET DE L'INTERNAT

ANNEE 2021

Périodes	Elèves du Lycée DUMONT D'URVILLE						Elèves des Etablissements mutualisés (BONAPARTE, CISSON, CLARET, PARC ST JEAN, A-S. PIC)		
	Repas (petit-déjeuner,déjeuner,diner) et nuitée			Repas du midi du lundi au vendredi			Repas (petit déjeuner, diner) et nuitée		
	Du lundi midi au samedi matin		Du dimanche soir (sans le repas) au samedi matin	FORFAIT avec jours fixes choisis			Demi-Pensionnaire à la PRESTATION	Du lundi soir au samedi matin	Du dimanche soir (sans le repas) au samedi matin
	Forfait interne-externé	Forfait "semaine" interne5	Forfait "semaine+dimanche" interne6	5 Jours	4 Jours	3 Jours	SELF*		
	Sans nuité	Avec nuité	Avec nuité	Prix	Prix	Prix	Prix du repas débité à chaque réservation	Prix	Prix
04 Janvier au 31 Mars 2021	412,42 €	516,29 €	619,77 €	180,63 €	146,24 €	117,85 €	4,00 €	309,78 €	371,62 €
01 Avril au 06 Juillet 2021	427,99 €	535,78 €	648,83 €	187,44 €	153,21 €	121,53 €		321,47 €	389,04 €
02 au 30 septembre 2021	513,59 €	642,93 €	784,40 €	Prestation	Prestation	Prestation		385,75 €	470,34 €
1er octobre au 18 Décembre 2021				153,36 €	125,35 €	95,75 €			
TOTAL	1 354,00 €	1 695,00 €	2 053,00 €	521,43 €	424,80 €	335,13 €		1 017,00 €	1 231,00 €

*Tarif accessible par l'ouverture d'un compte avec une avance d'au moins 10 repas soit 40 €. Ce compte doit être suffisamment approvisionné pour permettre la réservation des repas.

Partie 1 à remplir par la famille



Intendance

 Service Hébergement

 83056 Toulon cedex

 Courriel :

dp-0830053g@ac-nice.fr

Je soussigné(e)

demeurant à

ai l'honneur de solliciter une remise d'ordre en faveur de l'élève :

.....

qualité : classe.....

pour le motif suivant* :

- Quitte définitivement l'établissement le
- Est absent depuis le et ne reprendra pas avant le
- A été absent du au.....
- Est devenu EXTERNE le**.....
- Autre (courrier de la famille expliquant la demande)

* remplir la ligne correspondante à la situation du demandeur

Fait à, le

Signature du **responsable financier** de l'élève* :

*Il m'est impossible d'insérer ma signature numérique je coche ici pour engagement contractuel de ma part.

NOTA : La remise d'ordre est une remise sur le montant des frais scolaires de pension ou de demi-pension qui peut être accordée à un élève quittant l'établissement ou étant momentanément absent. Ces remises peuvent être accordées de plein droit ou sous condition :

Remises d'ordre accordées de plein droit :

- a) Elèves renvoyés par mesure disciplinaire pour une durée de plus de 1 jour
- b) Fermeture du service de restauration pour cas de force majeure
- c) Sortie ou voyage scolaire, stage, concours blanc
- d) Changement d'établissement en cours de trimestre
- e) Certificat médical à partir de 5 jours consécutifs (à joindre)

Remises d'ordre accordées sous condition à la demande de la famille pour un motif dûment justifié :

- a) Convocation examen ou concours
- b) Événement religieux
- c) Changement de catégorie en cours de trimestre en dehors des dates prévues au règlement intérieur

Partie 2 réservée à l'Administration

L'élève.....

- A quitté définitivement l'établissement le
- Est absent depuis le..... et serait signalé s'il reprenait avant la fin du terme
- A été absent du au.....
- **Est devenu EXTERNE le**.....
- Autre (courrier de la famille expliquant la demande)

.....

Le

ACCORDEE

Le Chef de l'Etablissement,

CALCUL DE LA REMISE D'ORDRE

Montant de la remise accordée :

- à rembourser à la famille
- à déduire de la créance